



Mérignac, le 6 mai 2020

BONNES PRATIQUES SANITAIRES POUR VOS LIVRAISONS

Chers adhérents,

A la veille du déconfinement, vous êtes nombreux à nous demander **comment réorganiser votre activité de livraison pour respecter les consignes sanitaires édictées par les pouvoirs publics.**

Vous aurez **accès en cliquant [ici](#) à un tableau de bonnes pratiques** venant compléter les préconisations gouvernementales pour la réception des véhicules de loisirs, leur livraison et le traitement des véhicules de loisirs de reprise.

A noter : Ces bonnes pratiques sont générales. En fonction du VDL concerné - camping-car, mobil-home ou caravane – ainsi que des particularités de votre activité et de votre entreprise, certaines dispositions sont sans objet et d'autres doivent être adaptées et/ou complétées.

Retrouvez également :

- [ici](#) les recommandations édictées par le protocole national de déconfinement
- [ici](#) la fiche métier « travail dans un garage » pour votre activité de réparations
- [ici](#) le guide des bonnes pratiques des services de l'automobile édité par l'IRP AUTOMOBILE

Enfin, des recommandations concernant votre activité de vente de VDL vous seront prochainement communiquées.

Nous restons à votre disposition.

Bon courage à tous pour cette nouvelle étape.

Le Président de la DICA

Patrick SANZ

www.la-dica.com



DICA • FEDERATION NATIONALE DES DISTRIBUTEURS DE VEHICULES DE LOISIRS
Parc Innolin • 5 rue du Golf • CS60073 • 33701 MERIGNAC CEDEX •
Tel. : 05.57.29.17.17 • Fax. : 05.57.29.18.73